

Titre de la thèse : Les politiques publiques en matière de prostitution en France et leur mise en discours.

Thèse soutenue publiquement le **27 octobre 2008** à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Jury :

- **Michel Bozon** – Directeur de recherche – INED –
- **Armelle Le Bras-Chopard** – Professeure de science politique – Université de Versailles – Directrice de thèse
- **Danièle Lochak** – Professeure émérite en droit public – Université Paris X – Rapporteuse
- **Janine Mossuz-Lavau** – Directrice de recherche – CEVIPOF/CNRS – Rapporteuse
- **Yves Poirmeur** – Professeur en science politique – Université de Versailles – Président

Résumé :

Depuis 1960, en signant la convention onusienne de 1949 « Pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui », la France a opté pour une politique abolitionniste (i.e. : tolérance de la prostitution / interdiction du proxénétisme). Les prostituées et les clients ont le droit de nouer des relations sexuelles mercantiles sous réserve de ne pas compromettre l'ordre public. Les prostituées sont assimilées à des inadaptées sociales. C'est la raison pour laquelle les autorités publiques s'efforcent de promouvoir des actions de prévention et de réinsertion. Ceux qui s'entremettent dans le négoce sexuel sont appréhendés comme des délinquants, même en l'absence d'utilisation de moyens de contrainte (violence, ruse). Dans le contexte de la libéralisation des échanges, la résistance de la politique abolitionniste interroge.

On peut en effet se demander pourquoi le principe de « l'interdit » continue à venir coder l'économie prostitutionnelle. En d'autres termes, il s'agit de questionner l'insertion du secteur prostitutionnel dans le champ des politiques pénales. Pourquoi, alors que le consentement se présente comme la valeur fondamentale de nos démocraties occidentales, la politique publique de la France ne s'appuie-t-elle pas sur cette morale consensualiste afin de réguler la pratique prostitutionnelle, alors même que les autres commerces du sexe y sont soumis ?

Il est également intéressant de s'interroger sur la manière dont la norme abolitionniste, dont les fondements ont été élaborés dans les décennies autour de 1900, parvient à se maintenir dans un contexte économique-politique profondément transformé. Quelles sont ces normes et images, construites il y a plus d'un siècle, qui continuent à fonctionner dans le cadre d'une économie de marché ? Quelles sont les normes et images faisant concurrence à ce modèle qui peuvent sinon en présager l'obsolescence, du moins en laisser supposer des adaptations ?

Nous avons soutenu que les répertoires de l'action publique passés ont profondément enraciné la question prostitutionnelle dans un registre moral et que les orientations européennes contemporaines ont contribué à accroître la dimension sécuritaire de la politique abolitionniste au détriment du projet humanitaire dont elle était à l'origine porteuse. La première partie est consacrée à l'histoire des répertoires de l'action publique. Après avoir fait la synthèse de l'expérience de la municipalisation de la prostitution au Bas Moyen Age, ainsi que celle de la

prohibition à l'époque moderne, j'ai analysé les registres de discours qui avaient légitimé la politique réglementariste (1800-1946). La seconde partie est consacrée à l'analyse de la politique abolitionniste, qui constitue le modèle de l'action publique progressivement mis en place en France depuis 1946 (date de la fermeture des maisons closes). Après avoir effectué la synthèse et l'analyse des fondements philosophico-politiques de ce modèle et de ses principales implications juridiques, la seconde sous-partie s'intéresse à décrire la posture européenne en matière de politique prostitutionnelle et ses impacts, notamment, en France.

Mots clés : Prostitution – Traite des êtres humains – Politique sexuelle – Consentement – Dignité humaine – Droits de l'Homme – Politique migratoire – Crime organisé – Union européenne – Politique publique – Référentiel – Histoire des représentations – Histoire des femmes.